

Les Pratiques Avancées Infirmières

Cadres de santé

Formateurs IFSI

Isabelle DUMAS et Sandrine SCHLICK

?

***Les pratiques avancées infirmières
c'est...?***

LES PRATIQUES AVANCEES

« C'est le développement approfondi des compétences et connaissances pratiques de soins infirmiers à un niveau avancé afin de répondre aux nouveaux enjeux de santé en pleine mutation »

DGOS

- Les pratiques avancées infirmières sont apparues au Canada et aux Etats Unis dans les années 1940.
- Développées en France dans les années 1990
- Sont élaborées pour répondre à des besoins en santé de la population; lorsqu'il y a déséquilibre entre offre et demande de soins.
- Plus de 60 pays aujourd'hui ont implanté des rôles de pratiques avancées infirmiers en fonction de leurs besoins

ARTICLE

Stratégies d'implantation d'un infirmier de pratique avancée en milieu hospitalier : une revue de littérature

Santé Publique vol 29/n°2 mars-avril 2017

Stéphane AGUILARD

Cadre de santé AP-HM

Sébastien COLSON

Maître de conférence

Enseignant chercheur en sciences infirmières

Aix-Marseille Université- Département Universitaire de sciences infirmières

Karen INTHAVONG

Directrice des soins AP-HM

L'INFIRMIER(e) DE PRATIQUE AVANCEE OU IDE SPECIALISE(e)

« Une Infirmière de pratique avancée est une infirmière diplômée d'Etat ou certifiée qui a acquis les connaissances théoriques, le savoir-faire nécessaire aux prises de décisions complexes, de même que les compétences cliniques indispensables à la pratique avancée de son métier, pratique avancée dont les caractéristiques sont déterminées par le contexte dans lequel l'infirmière sera autorisée à exercer. »

Conseil International Infirmier 2002

L'INFIRMIER(e) DE PRATIQUE AVANCEE

Développer 6 Compétences essentielles

- Les pratiques cliniques de base,
- La collaboration, l'orientation, le coaching,
- Les soins fondés sur les preuves,
- La prise de décision éthique,
- La consultation,
- Le leadership.

CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES POUR L'IPA (1/2)

- Poursuite vers un master suite au Diplôme d'Etat Infirmier
- Opportunité au corps infirmier de développer et d'exercer un métier d'expertise

- **Objectif principal :**

Former des IPA exerçant auprès des patients et leur entourage et en synergie avec les autres membres de l'équipe interdisciplinaire, en adéquation avec les contingences du système de santé.

CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES POUR L'IPA (2/2)

- **Cadre de référence** : International, réglementaire et normatif du Conseil International des Infirmières, la pratique avancée étant reconnue dans plusieurs pays.
- **Description** : Le nombre de diplômés s'élève à 94 (année universitaire 2015–2016). L'implantation de leur rôle dans les milieux cliniques s'organise progressivement par la reconnaissance de la pratique avancée dans la loi de modernisation de janvier 2016,

FORMATION IAP (1/2)

- Un tronc commun en première année de Master,
- Les étudiants ont le choix entre 4 spécialisations à compter de la rentrée 2017 :
 - Infirmier coordinateur de parcours complexes de soins ;
 - Infirmier de pratique avancée en oncologie ;
 - Infirmier de pratique avancée en gériatrie ;
 - Infirmier de pratique avancée en néphrologie, dialyse et transplantation rénale.

FORMATION IAP (2/2)

- Une formation basée sur une approche par compétence,
- Une formation qui utilise des méthodes pédagogiques : analyse réflexive sur des situations de soins vécues ou imaginées, perfectionnement des connaissances, observation et application clinique durant les stages.
- Un Master en alternance avec une activité professionnelle, favorisant le réinvestissement par l'étudiant des compétences acquises durant sa formation
- Le suivi du patient représente 60 à 80% du temps
- Les 20% à 40 % autres sont consacrées à la formation, le leadership et la recherche.

LA RECHERCHE EN SCIENCES INFIRMIERES

Petit défi de mémoire

En groupe, positionnez les propositions suivantes

- Création de l'ARSI (Association de recherche en soins infirmiers)
- VAE en santé
- **Référentiel de formation IDE**
- PHRI (premier Programme Hospitalier de Recherche Infirmière)
- PHRIP
- 1^{ère} promotion de Master en Pratique Avancée
- Apparition du terme « sciences infirmières »
- 1^{ère} publication dédiée à l'EBN
- 1^{ère} Conférence de recherche en France
- **Loi de santé**

REPONSES

- 1971 : 1^{ère} Conférence de recherche en France
- 1985 : Création de l'ARSI
- 1998 : 1^{ère} publication dédiée à l'EBN
- 2002 : VAE
- 2009 : [Référentiel de formation IDE](#)
Apparition du terme « sciences infirmières »
- 2010 : PHRI : (25 projets de recherche infirmière entre 2010 et 2011)
- 2011: PHRIP
1^{ère} promotion de Master en Pratique Avancée
- 2016 : [Loi de santé](#)

ETAT DES LIEUX DE LA PRATIQUE AVANCEE EN FRANCE

- La loi de santé 2016 officialise la Pratique Avancée en Soins Infirmiers
- Pourtant le décret d'application se fait attendre
- Il précisera les missions de ces professionnels de santé en ambulatoire et à l'hôpital

DISCUSSION

- Avez-vous dans votre entourage des infirmiers qui souhaitent tenter l'aventure?
- ...

Merci de votre participation

Bibliographie

Aguilard Stephan, Colson Sébastien, Inthavong Karen, « Stratégies d'implantation d'un infirmier de pratique avancée en milieu hospitalier : une revue de littérature », Santé Publique, 2017/2 (Vol. 29), p. 241-254. DOI : 10.3917/spub.172.0241. URL :

Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé